

# UNION DE QUARTIER DES EAUX CLAIRES



1904. La Villa du Cèdre chemin des Eaux-Claires

**PROGRAMME DE L'EXPOSITION PRESENTÉE  
DANS LE CADRE DU 30° ANNIVERSAIRE DE  
L'UDHEC A LA BIBLIOTHEQUE DU QUARTIER**

**“Petite histoire du quartier“  
et quelques pages sur la petite guerre d'annexion  
des terrains de Seyssins 1828-1868**

**Exposition du 13 au 23 mai 1987  
aux heures d'ouverture de la bibliothèque  
49 , rue des Eaux-Claires**

# Introduction de la présidente

1957 — 1987

L'Union des Habitants des Eaux-Clares a 30 ans.

Pour fêter cet anniversaire, une équipe animée par Pierre Dubois, organise cette exposition qui retrace en images, en texte et en son, les origines et le développement du quartier.

Des terrains inondables annexés aux dépens de Seyssins par la ville de Grenoble (annexion confirmée par Décret Impérial en 1868).

Des terrains de cultures maraîchères lorsque le Drac fut apprivoisé dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle.

Quelques fermes, deux mégisseries, un lavoir, le moulin de Canel, jusqu'à la démolition des fortifications à partir de 1924.

Mais ce n'est qu'à la fin de la Seconde Guerre Mondiale que le quartier des Eaux-Clares prendra peu à peu le visage que nous lui connaissons aujourd'hui : tracé des Boulevards, constructions intensives, équipements de Quartier.

Cette urbanisation précipitée posa naturellement des problèmes et conduisit à la création d'une Association : l'Union des Habitants des Eaux-Clares.

Celle-ci depuis 30 ans s'emploie à faire des Eaux-Clares un quartier agréable qui privilégie son environnement; en lui conservant des dimensions humaines. Une action efficace et continue qui se poursuivra dans l'avenir, car les problèmes sont nombreux mais à l'UDHEC les bonnes volontés se renouvellent sans cesse pour les résoudre.

MAI 1987

La Présidente,  
**M.-T Trillat**

---

## **C'est un siècle et demi de l'histoire du quartier des Eaux-Clares qui vous est présenté en 10 panneaux.**

- 1° Les divagations du Drac et Grenoble XVI, XVII<sup>e</sup> siècle
- 2° La Villa du Cèdre chemin des Eaux-Clares 1904-1911
- 3° La ferme Joubert chemin des Eaux-Clares 1924-1954
- 4° Les Maisons de la famille Trappand, la cité Jardin
- 5° Inauguration des Boulevards 1943 - Ecole des Pupilles
- 6° Les Boulevards : construction de la clinique Mutualiste
- 7° Construction de l'Eglise des Eaux-Clares en 1962
- 8° Le Pont de Catane, les Bds, la Savane, etc...
- 9° Annexion des terrains Seyssins 1828-1868
- 10° Animations UDHEC

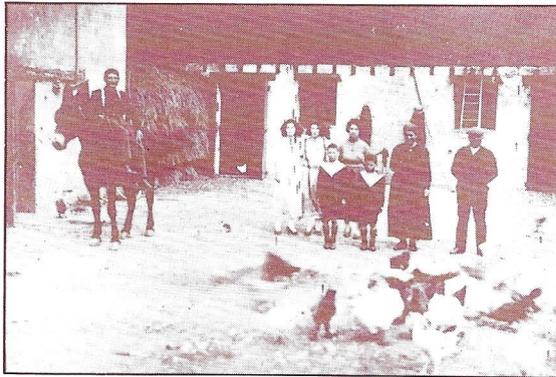
## Détail des panneaux

1. n° 1 - Carte des divagations du Drac. 1616  
n° 2 - Carte montrant le tracé du Cours St André et les digues qui ont cédé en 1660.  
n° 3 - Plan de Grenoble 6 mai 1776.
2. n° 1 - Villa du Cèdre. 1895. Le cèdre qui était un lieu de rendez-vous au début du siècle a été abattu en 1965.  
n° 2 - Le jardin de la villa  
n° 3 - Creusement d'une mare alimentée par le ruisseau des E.C.  
n° 4 - Repas dominical.



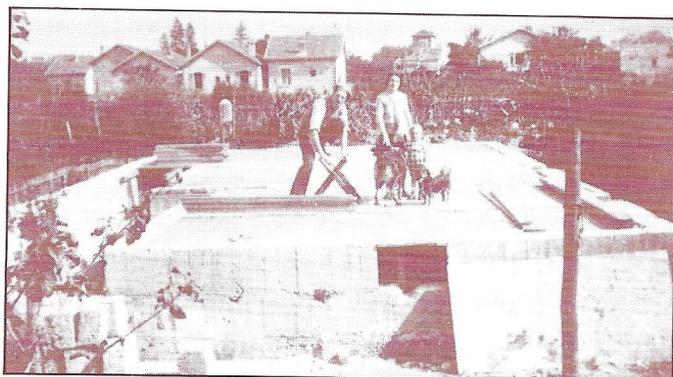
1906. jardin de la villa du Cèdre

3. La ferme Joubert  
n° 1 et 2 - Troupeaux dans le pré où sont construits les Horizons  
n° 3 - La ferme Joubert et la famille en 1924  
n° 4 - Le cheval des Joubert 1938  
n° 5 et 6 - La ferme en 1944 et le chemin des Eaux-Clares  
n° 7 - 2 générations de Joubert en 1954, dans un champ



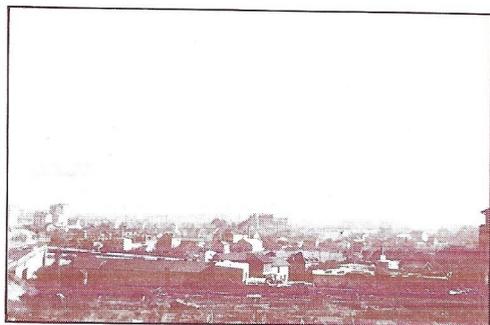
Famille Joubert 1924

4. n° 1, 2, 3 - Les maisons Trappand en construction  
 n° 4 - Ugine Carbone. Ferme Joubert 1962  
 n° 5 - La cité Mistral, vue de Vaucanson 1926  
 n° 6 - Ugine Carbone, cité, jardin  
 n° 7 - Vue aérienne de la cité Jardin et du quartier 1959  
 n° 8 - Vue des terrains des Eaux-Clares avant construction



*Maison Trappand en construction*

5. n° 1, 2, 3, 4 - Photos prises en 1951 par M. Raymond. Elles montrent la construction de l'Ecole des Pupilles de l'Air et une course en moto sur le Boulevard.  
 n° 5 - Inauguration des Boulevards en 1943  
 n° 6 - Les ânes des transhumants bd Foch en 1946  
 n° 7, 8, 9 - Photos prises en 1949 par M. Pariset du 4 cours de la Libération



*Vue d'un balcon du 4 cours de la Libération*

6. n° 1 - Pose de la première pierre de la clinique Mutualiste le 29.06.57 par le Docteur Martin maire de Grenoble, en présence du Préfet de l'Isère, du sous-Préfet Abel et de M. Frappat  
 n° 2, 3 - Le terrain avant la construction et le 3ème niveau terminé  
 n° 4 - Vue aérienne des Boulevards  
 n° 5 - Immeubles en construction Bd J. Vallier  
 n° 6 - Bd Jh. Vallier en construction  
 n° 7 - Clinique terminée  
 n° 8 - Inauguration des immeubles les Abeilles



*1ère pierre de la clinique Mutualiste 29.06.57*

7. Construction de l'Eglise des Eaux-Clares

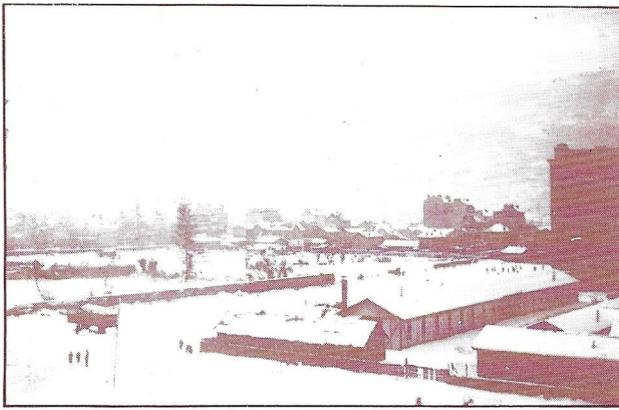
- n° 1 - Le terrain
- n° 2 - Première pierre sous la pluie 04.62
- n° 3,4, 5 - Première charpente
- n° 6, 7, 8 - Pose du dôme par hélicoptère
- n° 9 - L'Eglise terminée avec le premier toit
- n° 10, 11, 12, 13 - Le deuxième toit



*1er dôme de l'Eglise (Pose du dôme sur la 1ère charpente de l'Eglise 1963)*

8. Urbanisation diverse

- n° 1, 2 - Construction de l'estacade Jh. Vallier
- n° 3 - Une verdine au carrefour Catane-Ampère
- n° 4 - Le pont de Catane ouvert à la circulation
- n° 5 - Les portes de l'Ouest, phase finale
- n° 6, 7 - Avant l'aménagement de la Savane, jardin et construction de l'école maternelle
- n° 7 - Enfants jouant



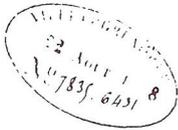
*Vue du quartier Pupilles de l'Air*

**9.** Animations de l'UDHEC

Fêtes, anniversaires, cross, repas des anciens, etc...

**10.** Annexion des terrains de Seyssins au XIXème siècle

4 Août 1865

de  
l'Intérieur

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté  
nationale, Empereur des Français

A tous présents et à venir, Salut.

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire  
d'Etat au département de l'Intérieur;

Sur la loi du 6 Juillet 1864 qui a réuni  
à la ville de Grenoble diverses fractions de  
communes de Veyrier, de Fontaine et de  
St Martin la Vinosa, (même département);

Les transactions consenties entre cette ville  
et les communes, les 13, 16 et 20 Juin  
et 15 Septembre 1864;

La consultation de trois experts, en date  
du 6 novembre 1864;

Les délibérations prises par les conseils municipaux  
de ladite ville et desdites communes les 9, 10  
et 17 novembre 1864 et 8 février 1865;

L'avis du Conseil de préfecture;

Celui du Préfet et les autres pièces de l'affaire;

L'avis du Conseil du 21 février 1865;

La loi du 18 Juillet 1864;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Ordonne ainsi et décrète ce qui suit:

Article 1<sup>er</sup>

Sont approuvées les transactions ci-dessus visées  
ayant pour objet de régler la réunion, à la  
ville de Grenoble, de fractions distraites des  
communes de Veyrier, de Fontaine et de  
St Martin la Vinosa.

Article 2.  
Nos Ministres Secrétaire d'Etat aux  
départements de l'Intérieur et des Finances  
sont chargés de l'exécution du présent décret.  
Fait à Fontainebleau, le 4 Août mil huit  
cent soixante-huit.

Signé : Napoléon.

Par l'Empereur :

Le Ministre Secrétaire d'Etat au dépt de l'Intérieur,

Signé : Lissard.

Le Chef de la Division des Secrétaires,

Signé : Mornand.

Levée copie conforme.  
Le Conseiller de Préfecture,

V. M. A. H.

Grace au décret ci-dessus signé par Napoléon III le 4 août 1868, les terrains rive droite du Drac de la commune de Seyssins devenaient Grenoblois.

Ces nouvelles parcelles prirent le nom "d'Eaux-Clares" au début du siècle, appellation que prendra l'Union de Quartier le 27 novembre 1957.

L'histoire de cette annexion mérite d'être conté, la petite guerre de cession à commencé en 1828 et s'est terminée en 1868, ce sont quarante ans de discussions, de rapports, de réunions municipales, départementales, de rumeurs.

La lenteur de la décision est peut-être due aux différents régimes de politiques qui se sont succédés.

1815-1824. Seconde restauration de Louis XVII qui meurt en 1827

1824-1830. Charles X en favorisant l'ultra royalisme provoque la révolution de juillet 1830 et sa chute.

1830-1848. Monarchie de juillet avec Louis Philippe qui applique une certaine libéralisation, tandis que Guizot maintient un pouvoir très fort qui favorise l'essor de la bourgeoisie alors que la révolution industrielle provoque la paupérisation du prolétariat ouvrier.

La crise économique des années 1846 à 1848 favorise la chute du régime en février 1848.

1848-1851. La 2e République d'abord démocratique "Suffrage universel, liberté

de presse et de réunion" évolue après l'insurrection ouvrière de 1848 vers la réaction qui favorise l'ambition de Louis Napoléon Bonaparte élu président en 1848.

1851. Le 2 décembre par un coup d'état Napoléon instaure un régime présidentiel autoritaire. Les affaires reprennent tandis que les républicains sont persécutés.

1852-1870. Second Empire, Napoléon devient Empereur IIIème du nom, le 2 décembre 1852.

6.07.1862. Année où une loi réunie diverses parcelles de la commune de Seyssins, l'expédition au Mexique débutait.

Il a fallu que 8 années passent pour entériner cette loi.

C'est au début du XVIIème siècle que des projets permettant de freiner les ardeurs du Drac et de ses divagations virent le jour.

Le Connétable de Lesdiguières avec l'aide du premier Président Prunier de St André projeta et mit en chantier une avenue qui allait de Pont de Claix à Grenoble et qui était en même temps une digue. En 1660 une crue très importante du Drac détruisit une digue provisoire qui barrait bien en amont de Grenoble le bras droit du Drac qui rejoignait l'Isère près des fortifications de l'époque.

C'est en 1821 que les derniers travaux pour endiguer le Drac dans le lit actuel, furent entrepris.

Ces travaux terminés l'idée d'annexer les terrains de Seyssins germa au sein du Conseil municipal de Grenoble.

La surface de ces terrains était de 179 hectares, 18 ares, 44 centiares.

— Le 22 janvier 1827. Le Préfet invitait le maire de Grenoble afin de discuter les bases d'après lesquelles les communes où les intéressés devaient concourir à la réparation du chemin vicinal tendant du cours St André au Pont de Claix.

Les maires de Seyssins et Fontaine offraient d'abandonner à la ville de Grenoble la propriété des parties de ce chemin sous la condition que celle-ci se charge de l'entretien et des réparations;

— Le 7 février 1828. Le Conseil Municipal répondait que la ville consentirait à faire établir une route longue, solide et agréable si ces communes étaient autorisées à lui céder les territoires de la rive droite du Drac.

La petite guerre de cession était déclarée...

— 20 janvier 1891. Le maire communiqua au Conseil Municipal une note où on cherchait à démontrer les avantages de toutes natures que la ville obtiendrait si son territoire s'étendait jusqu'au Drac.

Le Conseil renvoya la note aux Commissions du Contentieux et des Finances. Pas de réponse dans les archives.

— 12 mai 1832. Le Préfet annonce au maire de Grenoble que les susdites commissions l'avaient chargé de l'inviter à reproduire sa demande concernant les territoires de la rive droite.

Les commissions ont pensé que le besoin d'avoir des limites naturelles et immuables, l'intérêt de l'administration publique, celui de la police, des contributions directes, des octrois, fourniraient des moyens trop puissants pour ne pas obtenir un succès complet à cet égard.

— 9 novembre 1835. Rien n'a été obtenu, mais le voeu du Conseil Municipal reste le même.

— 27 novembre 1837. Importantes délibérations au Conseil Municipal de Grenoble : premières discussions sur les indemnités à payer à la Commune de Seyssins, la ville était prête à verser à condition que l'autorité supérieure la juge équitable et possible de l'accorder.

La commune de Seyssins prétend que des industries se sont installées sur la rive droite... qu'elles sont-elles ?... des guinguettes établies le plus près de Grenoble.

Débat sur l'octroi qui se sent bafoué par les fraudeurs. Ce qui multiplie les fraudes ce sont des maisons, des auberges, des guinguettes et des jardins clos existants à cheval sur la ligne séparant les deux communes.

Plusieurs vagabonds et des malfaiteurs vivaient au plus près de cette zone.

Se trouve-t-on sur le territoire de Grenoble soumis à l'octroi ? on n'a qu'à faire un pas pour être sur le territoire affranchi.

— 1er août 1838. Le Conseil Municipal délibère que mû pour les seules considérations d'ordre et d'intérêt publics, persiste dans la demande d'extension de territoire.

1840. Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis, il y a débat contradictoire sur la question de l'annexion, mais à cause de l'omission d'une formalité prescrite par la loi du 18 juillet 1837, il n'en a pas à la résoudre.

Aux termes de cette loi article 2 "LES PLUS FORTS IMPOSES APPELES EN NOMBRE EGAL A CELUI DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DOIVENT SE REUNIR A CE CONSEIL, DONNER LEUR AVIS SUR LES QUESTIONS DE REUNION OU DISTRACTION DE TERRITOIRE". Le Conseil Municipal avait délibéré sans le concours des plus forts imposés. Omission réparée au Conseil Général, les plus forts imposés ont été appelés et la délibération prise à la majorité 28 voix sur 33 votants.

— 1841. Les rapports de police et les rumeurs se succèdent dans le cadre de l'extension du territoire. Il s'agit plus particulièrement de l'arrestation de filles fréquentant les cabarets de Seyssins. Elles sont accusées de contaminer la troupe et d'être à l'origine de rixes entre les militaires.

Ces arrestations s'ajoutent à celles d'escrocs, de voleurs à la tire, etc...

— 7 mars 1841. Le maire Berriat écrit au vicaire général pour le prier d'avoir la bonté de lui dire "si c'est chose facile que de faire changer la circonscription d'une paroisse".

Le 10 mars l'Evêché répond: "qu'il serait difficile de changer cette délimitation qui a des inconvénients il est vrai, mais qui présente aussi des avantages..."

Monseigneur l'Evêque est pour que le statu quo soit maintenu. La marche à suivre semblait très compliquée... il fallait les avis de la commune intéressée, de la paroisse St Joseph, du Curé de St Joseph, de Monseigneur l'Evêque et celui du Préfet.

L'isolement des terrains, rive droite de Seyssins faisait que la surveillance policière faisait défaut, la police grenobloise ne pouvait agir, les archives ne citent pas souvent la gendarmerie qui elle pouvait intervenir, ce qui conduisait aux quelques exemples suivants: un enfant est resté trois jours gisant sur une butte, un cadavre déposé par le Drac sur la rive droite est resté trois jours sur la berge, un cadavre est demeuré sans sépulture aux portes de Grenoble.

— 6 mars 1861. Une longue période vient de s'écouler sans laisser de traces dans les archives municipales.

Le Préfet décide d'une enquête publique, la durée est fixée à un mois à partir

du 24 mars.

— 5 juin 1861. Le Conseil Municipal sous la présidence du Maire M. Gaillard se réunit. Y assistaient les contribuables les plus imposés de la commune qui y avait été convoqués en nombre égal à celui du Conseil.

L'assemblée est passée au vote sur le fond même de la question, à savoir le maintien de la demande d'annexion et le rejet des oppositions. 31 votants. Pour 21. Contre 10.

— 6 juillet 1862. Loi qui décide de la réunion à la ville de Grenoble de diverses fractions des communes de Seyssins, Fontaine et St Martin le Vinoux.

13, 16, 20 juin et 15 septembre 1867. Transaction consentie entre la ville et les trois communes.

— 9, 10, 17 novembre 1867 et 6 février 1868. Délibérations de la ville de Grenoble et des communes de Seyssins, Fontaine et St Martin le Vinoux.

— 4 août 1868. Décret signé par Napoléon III, réglant la réunion à la ville de Grenoble des parcelles des trois communes.

### **Quelques notes et remarques**

EN 1861:

La population de Grenoble recensée était de:

29 000 habitants sédentaires

+5 790 habitants flottants

34 790 habitants

EN 1852, 32 799 habitants, dont 5 615 flottants, 1 191 habitants de plus en 5 ans.

EN 1860, quantité de vins, de cidre et d'alcool ayant payé des droits d'entrée:

Vins 50 546,67 hectolitres

Cidre 4,19 hectolitres

Alcools 1 006,55 hectolitres

La taxe d'entrée était de 1,20 F. par hectolitre.

Sur les terrains annexés de Seyssins, 54 pères de famille étaient imposés.

6 propriétaires dont 5 habitants de Grenoble et 1 à Valence payaient 68% des contributions foncières qui étaient basées sur le revenu imposable.

Il semble qu'une grande partie des terrains, des territoires annexés appartenaient à des grenoblois.

---

Nos chaleureux remerciements vont :

- aux collectionneurs qui nous ont permis d'illustrer l'exposition.
- au personnel de la bibliothèque des Eaux-Clares,
- aux Archives municipales
- aux membres de la Commission animations
- aux services municipaux qui ont tiré l'affiche du concours "dessine-moi ton quartier".



Bibliothèque de Grenoble Cd. 556

*inondation du Drac en 1660*

PRIX DE VENTE: 10 F.

Imprimeurs Réunis - 38360 Sassenage